



**Portant**  
**Nouvelle LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE**  
**DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**  
*Au titre de la promotion interne*

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 39 relatif à la Promotion Interne,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 42 modifiant la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et notamment l'article 14 et suivants,

Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu l'arrêté 2021-AG 84 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Considérant les ordonnances n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire et n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19 notamment son article 6 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue au quatrième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020 inclus, soit 134 jours,

Considérant l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de COVID-19 notamment son article 8 II, à savoir que le décompte de la période de quatre ans prévus au quatrième alinéa de l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021 inclus, soit 304 jours,

Considérant que l'arrêté n° 2020- AG-65 portait inscription sur liste d'aptitude de Chef de service Police municipale, M. BARANDE Luc (brigadier-chef Principal sur Canet en Roussillon) à compter du 05/03/2020

Considérant que cette inscription s'appuyait sur 3 recrutements enregistrés dans ce cadre d'emplois, ouvrant droit à 1 poste au titre de la promotion interne 2020.

Considérant que l'intéressé a été admis à la retraite le 4 décembre 2020 sur le grade de Brigadier-Chef principal, donc, sans être nommé sur le grade de la promotion interne, Chef de Service PM,

Considérant que l'acte portant mise à la retraite a été communiqué au CDG66 courant novembre 2021 date à laquelle le CDG66 établissait à tort, sa nouvelle liste de promotion interne.

Considérant qu'il convient de récupérer ce poste au titre de la nouvelle promotion interne,

Considérant que pour ce motif (*défaut d'information*), l'administration **CDG66 est fondée à retirer l'acte n° 2021-AG-91** pris le 29/10/2021 avec effet au 01/11/2021 sur la base des articles L242-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Considérant que 3 autres recrutements enregistrés dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ouvrent droit, à raison d'un pour trois, à 1 poste de chef de service de police municipale au titre de la présente promotion interne,

**Au total, 6 recrutements ouvrent la possibilité de 2 postes de chef de service police municipale au titre de la présente promotion interne (pièce jointe)**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021-AG-91 est retiré**

**ARTICLE 2 :** La liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale établie au titre de la **promotion interne 2021** à compter du 15/11/2021 est fixée comme suit :

Collectivité	Agent
SAINTE MARIE LA MER	BONAVIA Philippe
COLLIOURE	GABET Alexandre

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20211115:2021-AG-97-AR  
Date de télétransmission : 15/11/2021  
Date de réception préfecture : 15/11/2021

Arrêté n° 2021- AG- 97

\*\* 2/2\*

**ARTICLE 2 :** L'inscription sur la liste d'aptitude au grade de CHEF de SERVICE de POLICE MUNICIPALE ne vaut pas recrutement.

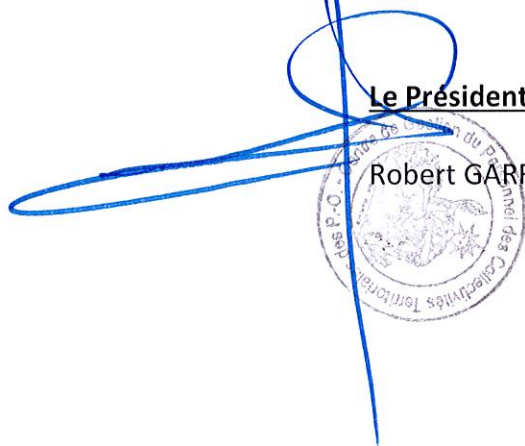
Cette liste d'aptitude a une validité de 2 ans **à partir du 15.11.2021**, renouvelable 2 fois, sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'y être maintenu au terme de la 2<sup>ème</sup> année suivant son inscription initiale, puis au terme de la 3<sup>ème</sup> année, un mois avant l'échéance de la validité de cette liste.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur des Services du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision affichée dans les locaux du CDG66 et notifiée aux agents inscrits sur cette liste, son ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 15/11/2021

**Le Président**

Robert GARRABE



Le président certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

Devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'acte

Transmis au représentant de l'Etat le 15/11/2021

Affichage le 15/11/2021

Publication sur le site internet edg66 le 16/11/2021

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20211115-2021-AG-97-AR  
Date de télétransmission : 15/11/2021  
Date de réception préfecture : 15/11/2021

## PROMOTION INTERNE 2021 DETERMINATION DES POSTES

CHEF DE SERVICE DE PM - 2 POSTES					
BEZIAN Patrick	CANOHES	03/12/2020	Mutation	1	1
COMPAGNE Damien	PORT-VENDRES	01/11/2019	Mutation	2	
FROMENTIN David	PIA	15/02/2021	Mutation	3	
LEBAS Eric	ST LAURENT DE LA SALANQUE	15/06/2019	Mutation	1	2
RUIZ Patrick	ILLE SUR TET	01/05/2018	Mutation	2	
VAN LIERDE Laurent	ESPIRA DE L'AGLY	18/06/2020	Détachement	3	